



Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane -APESS
04 BP 590 Ouagadougou 04 - Burkina Faso Tel : (226) 50 34 66 36 Email: sg@apess.org

Éléments de bilan du soutien public à l'élevage au Mali depuis Maputo

Le Mali est le deuxième plus grand pays d'élevage de la CEDEAO après le Nigéria et le premier pays exportateur de bétail de la sous-région. 10 ans après la déclaration de Maputo, il figure dans le peloton des rares pays d'Afrique qui consacrent un peu plus de 10% du budget de l'État au secteur agricole. Les éleveurs de l'APESS s'interrogent toutefois sur la pertinence et l'efficacité des politiques menées dans le secteur de l'élevage en particulier. Cette note ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle cherche à établir un bilan sommaire des efforts publics dédiés à l'élevage au Mali.

Elle s'appuie à la fois sur des éléments de bibliographie disponibles et sur des entretiens avec des acteurs maliens dans le cadre d'une mission qui s'est déroulée du 5 au 12 septembre 2013. Elle a permis de rencontrer divers acteurs : responsables des ministères de l'élevage et l'agriculture, recherche, partenaires techniques et financiers, ONG impliquées sur le secteur élevage, organisations socio-professionnelles, etc. (voir la liste des personnes et institutions en annexe). En particulier des éleveurs membres de la cellule nationale APESS ont été rencontrés lors d'un focus-groupe organisé à Sévaré.

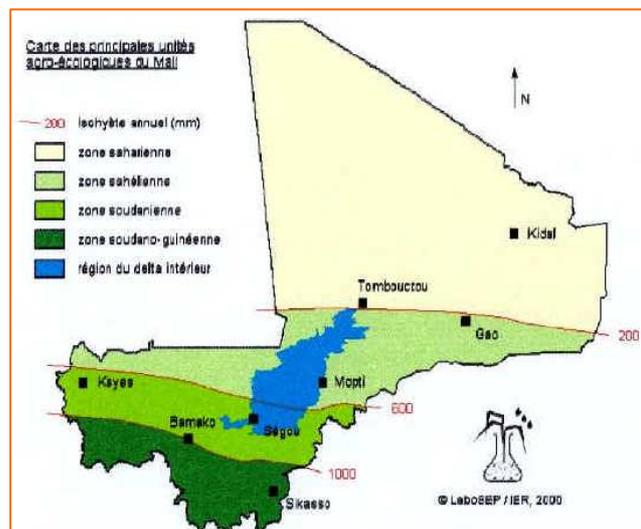
I. Repères sur l'élevage au Mali

A. Importance de l'élevage dans l'économie

Zone climatique	Type d'élevage pratiqué
Zone saharienne désertique	élevage de camélins principalement
Zone sahélienne aride	Elevage pastoral
Zone soudanienne semi-aride à subhumide	Elevage agropastoral
Zone nord guinéenne Subhumide	Agriculture dominante

Le pays de l'élevage

Le cheptel malien est le plus important de la zone UEMOA (toutes espèces confondues). Selon les sources officielles, l'élevage représente un quart du PIB primaire et environ un dixième du PIB national, soit le double des filières riz et coton réunies. Et encore, plusieurs études ont montré que la contribution de l'élevage au PIB national est sous-estimée (Fida, OCDE, 2007). Elle serait en réalité égale au double de sa valeur généralement admise, soit une contribution de 19,2% (test de terrain du guide méthodologique de la Plateforme ALive, mené en 2009). On note une croissance continue des troupeaux au cours de ces 10 dernières années dans pratiquement toutes les régions du Mali et pour toutes les espèces. Mais, la part de l'élevage dans le PIB et le PIB agricole tend à baisser, au profit de celle des productions végétales. Selon le RGA 2004, 85% des exploitations agricoles possèdent du bétail (bovins, petits ruminants ou camélins).



Une forte concentration des effectifs : 80% des têtes de bétail qui sont élevées et commercialisées appartiennent à 10% d'exploitations familiales maliennes, qui pratiquent l'élevage sous une forme pastorale ou agropastorale, extensive et – partiellement – transhumante. Dans beaucoup d'exploitations agricoles les revenus de l'élevage restent faibles (en dehors des zones de spécialisation). L'élevage participe pour 80 % au revenu des populations rurales vivant dans les systèmes pastoraux au Nord et pour 18 % dans les systèmes agro-pastoraux au Sud.

Deux grands systèmes d'élevage : sédentaire et transhumant. Comme ailleurs dans les pays du Sahel, le type d'élevage pratiqué est fortement lié aux caractéristiques agro climatiques de la zone que l'on considère. Plus l'on monte vers le nord et les zones arides, et plus on rencontre des exploitations spécialisées sur l'élevage, et pratiquant la transhumance. On note

néanmoins une tendance générale à la sédentarisation des éleveurs et un mouvement progressif de descente vers le sud, plus fertile, mais où la densité de population est plus grande, ce qui génère des conflits autour de l'accès aux ressources. Le système agropastoral des zones soudanaises, devient dominant (zone du Sud ouest notamment).

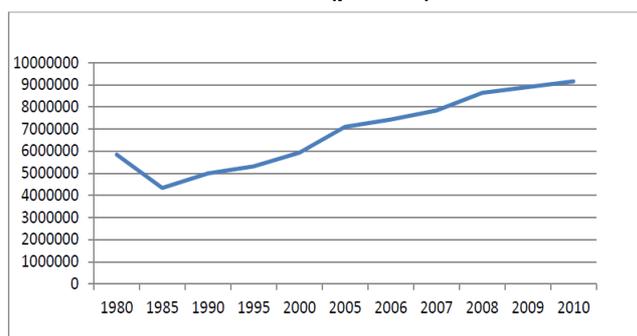
Les systèmes d'élevage au Mali (Extrait de SAPAA, 2013)

« Il existe trois systèmes de production principaux au Mali en ce qui concerne le bétail. Le premier se caractérise par *des systèmes pastoraux nomades* en saison sèche, basés sur la transhumance, avec un faible taux d'exploitation du cheptel. Ce système se retrouve surtout dans le nord du pays et Mopti, 56% des éleveurs nomades se trouvant dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti (IMPD, 2007). Le deuxième est un *système agropastoral sédentaire extensif*, avec une productivité faible du bétail, prédominant dans le Sud du pays avec 65,7% d'éleveurs sédentaires dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. Parmi les éleveurs sédentaires, 85% ne pratiquent pas la transhumance (IMPD, 2007). Enfin, il existe des élevages semi-intensifs tournant principalement autour de l'embouche bovine. Ces systèmes se retrouvent surtout en périphérie des centres urbains mais malgré leur constante augmentation ne contribuent qu'à hauteur de 20% % de l'offre totale de produits animaux et de bétail sur le marché (PCDA, 2008) ».

Quelques chiffres clefs

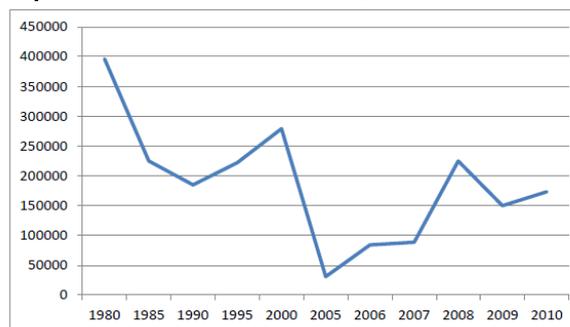
Part des exploitations pratiquant l'agriculture comme activité principale (IMDP, 2007)	90%
Part des pasteurs parmi les exploitations pratiquant l'élevage ((IMDP, 2007)	20%
Part du cheptel national élevé selon le modèle pastoral (IMDP, 2007)	80%
Part des produits animaux vendus élevés selon le modèle semi intensif	20%
Part des bovins exportés sur les bovins vendus (IMDP, 2007)	30%
Part des animaux consommés au Mali sur les animaux vendus (DNPIA, rapporté par IMPD 2007)	30%
Croissance des importations de lait par an depuis 2000	7,8%
Part de l'agriculture dans le PIB (1990-2005)	35.5%
Part de l'élevage dans le PIB selon les statistiques officielles	10%
Part de l'élevage dans le PIB selon des études spécifiques (cité par MAEP, 2012)	19,2%
Part de l'élevage dans le PIB secteur primaire (2011, Instat)	22%
Part de l'agriculture dans le PIB secteur primaire (2011, Instat)	66%

Evolution de l'effectif bovin (par tête) au Mali 1980-2010



Source : à partir de FAOSTAT 2012

Exportations de bovins du Mali, en têtes, 1980-2010



Source : FAOSTAT, DNPIA

La filière bétail : des signes d'essoufflement ?

Le bétail est le troisième poste d'exportation du Mali après l'or et le coton. En 2011 l'exportation de bovins rapportait plus de 50 millions de dollars E-U au Mali, et ce chiffre serait selon les experts très au dessous de la réalité. Les principales destinations étant la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Les exportations de bovins ont beaucoup souffert de la crise Ivoirienne, pour véritablement s'effondrer autour des années 2000. Elles reprennent aujourd'hui, sans avoir retrouvé le niveau des années 1980. La croissance du cheptel de bovins a été assez forte et continue dans la dernière décennie, dans un contexte difficile de compétition toujours croissante pour l'accès aux ressources (foncier,

eau, pâturages) notamment au Sud du Mali et de climat de plus en plus incertain. Le cheptel bovin du Mali, amputé suite aux sécheresses de 1972 et 1984, n'a reconstitué son effectif de 1980 qu'au tournant des années 2000.

Les points faibles de cette filière sont cependant nombreux : le bétail est essentiellement vendu sur pied, ce qui induit un important manque à gagner en termes de valeur ajoutée. Plus généralement, le secteur de la transformation du bétail est très peu développé. Il n'existe que deux abattoirs frigorifiques au Mali (à Bamako) et sept

abattoirs régionaux. Les performances techniques sont faibles avec des taux d'exploitation bas (de l'ordre de 10% alors qu'ils pourraient être de 30% selon certains experts).

Cheptel Malien, en millions de tête

Bovins	Ovins	Caprins	Volaille	Camelins	Equins	Asins
9,1	11,8	16,5	36,7	0,9	0,4	0,8

Source : DNPIA, 2010

Le paradoxe de l'élevage au Mali, selon l'étude Rural Struct (2008)

« Si la place de l'élevage à l'échelle nationale est indiscutable, il n'en demeure pas moins un paradoxe souligné dans le rapport de synthèse de RuralStruct¹ (Samaké et al, 2007) : à l'échelle des exploitations agricoles familiales, il semble que les agropasteurs « n'exploitent pas le troupeau bovin », que « les stratégies des éleveurs sont plus orientées vers la capitalisation que vers le marché ». Ce constat relève de systèmes agro-pastoraux dominés par le riz, les céréales sèches ou le coton et non de systèmes pastoraux. Néanmoins, quel que soit le système de production envisagé, les performances techniques sont faibles avec des taux d'exploitation bas (de l'ordre de 10% quand ils pourraient être de 30%) et des pratiques qui demeurent très généralement extensives. La valeur ajoutée est réduite puisque le bétail est vendu sur pieds, même à l'export, que le lait est peu transformé et généralement autoconsommé et que les cuirs et peaux subissent des transformations minimales avant d'être exportées. »

La filière lait : entre sous équipement et concurrence du lait importé

Selon l'étude Rural struct, la filière lait local est loin d'être marginale, même si elle est peu visible ou si l'élevage est réputé peu productif. Le potentiel de lait de vache (3/4 du lait produit) au Mali est évidemment considérable si l'on considère les 9 millions de bovins. La production laitière serait en hausse constante au Mali depuis 1991. Elle aurait même été multipliée par 7 entre 1998 et 2006 selon IMDP 2007. Les autorités ont fait des efforts pour valoriser cette filière en mettant en place plusieurs laiteries à Bamako et dans les villes secondaires depuis les années 1990. Si ces actions sont encourageantes leur impact est jugé cependant limité autour de modestes bassins laitiers périurbains, impliquant quelques centaines d'éleveurs. Le lait local, provenant à 98% de l'élevage traditionnel, est aujourd'hui caractérisé par une faible productivité, et une forte autoconsommation (1/3 au moins).

La collecte du lait et la saisonnalité de la production sont deux problèmes de fond. La production laitière est effective partout sur le territoire malien, mais la commercialisation se concentre dans les centres urbains. On constate un déséquilibre chronique entre lieux de production et lieux de consommation, autrement dit entre campagne et ville. Le problème de la collecte est lié à un problème de conservation d'un produit fortement périssable et au manque de maîtrise de la chaîne du froid. Par ailleurs, cette production dépend de l'état des pâturages. La production est donc très liée aux saisons, avec un pic en saison des pluies et un arrêt en fin de saison sèche. Il faut aussi souligner que dans ces systèmes, la vente de lait est souvent considérée comme secondaire et rentre en compétition avec l'alimentation du veau.

Les importations de lait en poudre dominent le marché du lait. Contrairement au lait local la poudre de lait importée

(d'Europe, d'Amérique Latine, d'Océanie et aujourd'hui de Chine) est disponible toute l'année, peu chère, facile à transporter, facile à transformer... La concurrence est sévère et finalement le lait importé domine largement le marché : il est quasiment sans rival dans les villes, et couvre sur le pays 50 à 80% de la consommation totale. Au final, il y a très peu de transformation du lait local, à part quelques laiteries importantes dans les villes qui conditionnent à la fois le lait local et le lait importé. Les industries laitières offrent des prix peu rémunérateurs aux producteurs. Cette concurrence du lait importé a encore été renforcée à la suite de la crise alimentaire puisque l'Etat malien a décidé en 2007 d'exonérer les importations. Cette mesure pénalise aujourd'hui les producteurs et entraîne une perte de ressources fiscales pour le gouvernement. Les données officielles évoquent des importations annuelles de l'ordre de 5 000 tonnes de poudre par an depuis 2000, cependant, elles seraient fortement sous estimées, et pourraient être trois à quatre fois plus importantes.

La filière volaille

La production actuelle de volailles est estimée à 35 millions de têtes. Cette filière relève principalement d'un système d'élevage traditionnel. Cependant, dans les zones périurbaines du Mali, apparaissent des fermes de production intensive et semi-intensive de poulets de chair et d'œufs. La filière chair de volaille est surtout développée dans les régions de Sikasso, Koulikoro et Bamako. Entre 2002 et 2012, on note une nette progression dans la production de viande de poulet, excepté la forte baisse de production en 2006 à la suite d'une alerte à la grippe aviaire qui a régné dans le secteur. Le Mali n'importe pratiquement pas de viandes blanches et d'œufs de consommation.

B. Le cadre général d'intervention publique dans l'élevage au Mali

Quelques moments importants de l'histoire des politiques de l'élevage au Mali

- Années 1960 : Projets de vaccination (en particulier contre la peste bovine), construction de deux abattoirs frigorifiques à Gao et Bamako (bien que celui de Gao n'ait jamais fonctionné).
- Après les grandes sécheresses : Focus sur l'accès aux points d'eau et aux pâturages ; Infrastructures : aires d'abattages et des marchés à bétail.
- 1995 : Plan d'action pour le développement de la filière viande rouge.
- 2001 : Adoption de la Charte pastorale, garantissant les droits et devoirs des transhumants.
- 2004 : Création du Ministère de l'élevage et de la pêche et adoption d'une politique nationale de développement de l'élevage (PNDE) pour la période 2004-2009. Création de la Direction Nationale des Productions et Industries Animales (DNPIA) remplaçant l'ancien Office malien du bétail et de la viande (OMBEVI).
- 2006 : Adoption d'une Loi d'Orientation Agricole (LOA) stipulant que des aménagements pastoraux et ouvrages hydrauliques doivent être réalisés dans les zones d'élevage.
- 2010 : Elaboration de la Politique de Développement Agricole et du programme d'investissement prioritaire dans le secteur agricole 2011-2015 (PNIP-SA), qui comprend un volet productions animales, création du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Loi N°10-031 du 12 juillet 2010).
- 2012 : Guerre.
- 2013 : Plan de relance durable du Mali (PRED 2013-2014), puis programmes d'actions du gouvernement (PAG 2013-2018).

Dans la dernière décennie, le soutien a été principalement axé sur la santé animale, l'abattage et l'amélioration génétique des troupeaux. En janvier 2004, le Mali s'est doté d'une Politique nationale de développement de l'élevage (PNDE) dont l'opérationnalisation s'appuyait sur un Plan d'Action allant de 2004 à 2009 et comportant six axes : l'alimentation des animaux, la santé animale, les performances zootechniques du cheptel, les infrastructures et l'équipement, les capacités des acteurs de la filière et enfin l'environnement.

Instauré en 2004, le Ministère de l'Élevage et de la Pêche a mis en place des stratégies de valorisation de lait cru local ; de promotion des filières viandes rouges, cuirs et peaux et avicole ; d'amélioration de l'alimentation des animaux ; de renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies prioritaires ; de renforcement des capacités d'intervention du personnel et de formation d'éleveurs. Notons aussi une attention pour les infrastructures et la transformation laitière, qui se manifeste notamment à travers le « Plan quinquennal d'aménagements pastoraux » et la « Stratégie de valorisation du lait cru ».

Des avancées législatives mais insuffisamment appliquées

→ La charte pastorale, adoptée en 2001, a semblé marquer d'abord une réelle avancée. Selon les termes officiels, elle « consacre et précise les droits essentiels des pasteurs, notamment en matière de mobilité des animaux et d'accès aux ressources pastorales. Elle définit également les principales obligations qui leur incombent dans l'exercice des activités pastorales, notamment en ce qui concerne la préservation de l'environnement et le respect des biens d'autrui ». Cette loi reconnaît

notamment : les droits d'usage pastoraux ; les pistes pastorales locales ; les pistes de transhumance ; les gîtes d'étape. Pour les éleveurs il s'agit d'une reconnaissance officielle de leurs droits. Des accords de transhumance ont également été conclus avec les pays frontaliers, afin de limiter les conflits transfrontaliers liés au partage des ressources pastorales et un mécanisme de suivi a été proposé, s'insérant dans le Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole. De plus, l'Etat entend « assurer la promotion de l'élevage pastoral par l'aménagement des parcours, la lutte contre les maladies, la réalisation de points d'eau, de périmètres pastoraux et d'infrastructures d'élevage ». Les éleveurs interrogés regrettent aujourd'hui la faible application de ces textes et dispositions.

→ En 2006, on notait également un nouveau souffle politique avec l'avènement de la LOA, qui mettait notamment l'accent sur le rôle des acteurs de la Profession Agricole et de la société civile. Elle constitue l'instrument directif et fédérateur pour l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires touchant aux domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt. Elle préconisait la mise en place de plusieurs instruments dont un fonds national de développement agricole, qui deviendra le fonds national d'appui à l'agriculture et qui sera adopté en 2010. De la même manière, agriculteurs et éleveurs dénoncent aujourd'hui la lente application de cette loi.

Une batterie de programmes et projets

Plusieurs projets d'envergure sont venus appuyer cette politique nationale au cours des dernières années. On peut citer ainsi le Projet d'appui au développement de l'élevage dans le nord-est du Mali (PADENEM), le Projet de développement de l'élevage au Liptako-Gourma (PDELG),

ou le Projet de développement de l'élevage au Sahel occidental (PRODESO) ; le Programme d'Appui au Développement Durable de l'Élevage au Sahel Occidental (PADESO) ; le Projet de Développement de l'Aviculture au Mali (PDAM) ; Projet de développement et de Valorisation de la Production Laitière au Mali (PRODEVALAIT), etc. Le Gouvernement malien, soutenu par la Banque mondiale, a également entrepris de moderniser la filière bétail dans son ensemble dans le cadre du Programme de compétitivité et

de diversification agricole (PCDA) initié en 2008. Malgré ces interventions, il y a un manque de moyen et d'ambition réel dans la politique d'élevage mise en œuvre par l'État, alors qu'au-delà des questions de santé ou de qualité du bétail, la structuration même de la filière représente une contrainte majeure au développement de l'élevage. (SAPAA, 2013).

Le droit à la mobilité reconnu

« La transhumance est reconnue comme une activité nécessaire pour la valorisation des parcours naturels et elle est prise en compte dans les schémas d'aménagement du territoire conformément aux dispositions de la Charte pastorale. » (Politique de développement Agricole, 2013)

En 2010 est définie la Politique de Développement Agricole (PDA). Voici ce qu'elle annonce en matière de développement de l'élevage : « la PDA prend en compte les orientations et objectifs de la Politique Nationale de Développement de l'Élevage et privilégie le développement d'exploitations privées à caractère intensif de production de viande, de lait, d'œufs et de sous-produits animaux. Les races locales sont préservées et améliorées dans tous les systèmes d'élevage. L'État élabore et met en œuvre des programmes de conservation des races locales menacées d'extinction. La PDA encourage l'utilisation de biotechnologies par les techniques d'insémination artificielle et le transfert d'embryons dans le cadre de l'amélioration des races. L'État assure en partenariat avec les professionnels du secteur la production, l'importation, le stockage et la conservation des semences animales. L'État encourage et renforce la libéralisation de la profession vétérinaire pour assurer une couverture sanitaire optimale du cheptel et préserver la compétitivité des produits de l'élevage. A ce titre, l'État encourage l'installation des vétérinaires privés sur l'étendue du territoire par des

mesures incitatives en faveur des zones pastorales aux avantages comparatifs limités ».

Le programme national d'investissement dans le secteur agricole traduit les orientations de la politique de développement agricole en montants financiers. L'analyse de la répartition du plan régional par filière prioritaire montre la place prépondérante du riz (43% du budget), loin devant la pêche et l'aquaculture (19%), l'élevage (18%), le maïs (12%) et le mil/sorgho (7%). Dans le secteur de l'élevage, 80% du budget porte sur : (i) l'amélioration de l'environnement physique : augmentation de la disponibilité en eau (construction de mares, de petits barrages de retenue d'eau, de puits-citernes, de forage), des couloirs de passage (matérialisation de pistes à bétail) et lutte contre les feux de brousse (aménagement de 10 000 km de pare-feux) ; (ii) l'amélioration de la chaîne de valeur : implantation d'unités laitières et de centres de collecte de lait, d'abattoirs semi-modernes, d'aires de séchage des cuirs et de marchés (IPAR 2010).

Une absence de politique volontariste

Selon l'analyse de SAPAA, le Mali ne dispose pas de politique volontariste pour le secteur bovin, ni de politique de soutien aux prix. Sur la période 2005-2010, les producteurs de bétail auraient même globalement été pénalisés par l'environnement politique au Mali pour le cas de la filière viande de bœuf. Pourtant, celle-ci présente des opportunités d'investissement, non seulement dans l'industrie de transformation, mais encore dans le développement des infrastructures nécessaires à la distribution locale et internationale (SAPAA 2013).

Les troubles sécuritaires ont été l'occasion de l'élaboration de nouveaux programmes

En 2013 a été défini un plan de relance durable pour le Mali (PRED) puis très vite des programmes d'action du gouvernement pour la période 2013-2018. Ils prévoient en

matière d'élevage : la restauration des parcours pastoraux et des pâturages (21 périmètres et aires pastorales de 400 000 ha, 300 conventions locales de gestion des pâturages, réalisation de 30 000 ha de périmètres de cultures fourragères).

II. Le financement de l'élevage au Mali

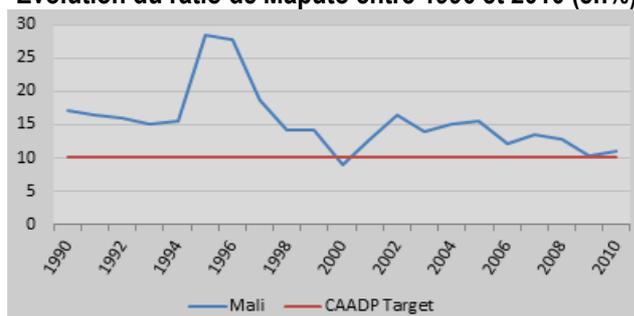
A. Evolution des dépenses publiques agricoles (élevage compris)

Le Mali est au-dessus des 10% et les dépenses agricoles augmentent en valeur absolue

Le Mali fait partie des rares pays africains qui ont consacré au moins 10% de leurs ressources publiques à l'agriculture dans la dernière décennie, conformément à l'engagement de

Maputo : il s'élève à 12% sur la période 2004-2011 selon Resakss. Parmi les « champions de Maputo » sur cette période, le Mali est avec le Niger le seul pays proche de la cible de croissance agricole de 6%. En valeur absolue, les dépenses agricoles ont plus que doublé entre 2000 et 2010, passant de 84 à 194 millions de dollars. Il s'agit à 82% de dépenses d'investissement. L'irrigation est la première destination des fonds publics agricoles au Mali : elle concentre près de la moitié des dépenses. Précisons que la crise de 2012 a beaucoup affecté la dynamique : l'agriculture est passée à 7% du budget en 2012, au profit des dépenses en matière de défense nationale. A noter que dans le PNISA, le budget consacré à l'élevage s'élevait à 18%.

Évolution du ratio de Maputo entre 1990 et 2010 (en%)



Source : Resakss, 2014

Mais la tendance sur la longue période est bel et bien au déclin de la part du budget national allouée à l'agriculture (au sens large, élevage compris). Les dépenses agricoles sont passées de 15% du total des dépenses publiques en 2004 à environ 12% en 2009. En réalité, à l'instar du Niger et du Burkina Faso, le Mali a pour ainsi dire toujours consacré plus de 10% des ressources

B. Evolution des dépenses publiques spécifiques à l'élevage

Avertissement : données Resakss 2014, et FAO (SAPAA) 2013

La tendance est positive

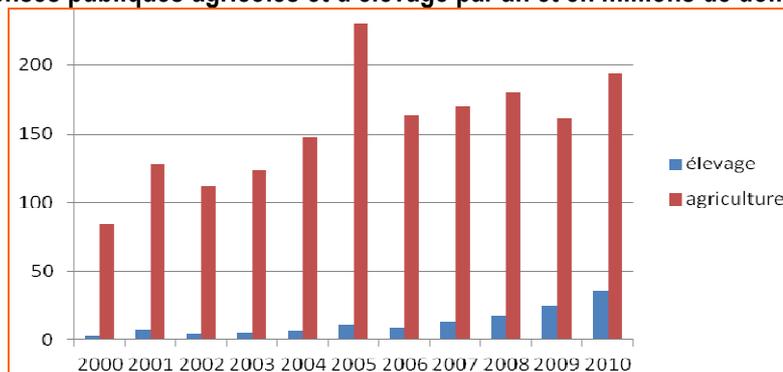
Les dépenses d'élevage ont été multipliées par 10 en valeur entre 2000 et 2010 en passant de 3 à 36 millions de dollars. La part réservée à l'élevage dans les dépenses agricoles est passée de 4 à 18% sur la même période. Elle a progressé continuellement comme le montre le tableau ci-dessous.

Évolution de la part de l'élevage et des productions végétales dans les dépenses agricoles 2000 et 2011

	2000-2003	2004-2007	2008-2011
Production végétale	92,6%	86,5%	65,3%
Elevage	4,5%	5,6%	14,7%

Source : Resakss, 2014

Dépenses publiques agricoles et d'élevage par an et en millions de dollars US



Source : Resakss, 2013

Par ailleurs les dépenses publiques agricoles sont très largement imputables à l'aide internationale.

Celle-ci aurait contribué à hauteur des 2/3 voire des 3/4 selon les sources et les années : 73,5 % du budget agricole entre 2005 et 2010 selon le SAPAA, 68% sur la période 2005-2011 selon Resakss. Ce recours massif à l'aide intervient dans un contexte où la croissance économique a été forte notamment avec le boom du secteur minier, et où les recettes de l'État ont augmenté à un taux de 7%. Mais le taux de pression fiscale reste particulièrement bas : 14,7 % soit en deçà de la norme de l'UEMOA (17%), ce qui ne permet pas de soutenir un investissement dans la durée. A titre de comparaison, il dépasse les 30% dans les pays de l'OCDE. Enfin, cette forte dépendance à l'aide dans le secteur agricole amplifie les problèmes de coordination, de dispersion et de saupoudrage qui lui sont souvent liés. On recensait près de 250 projets et programmes dans le secteur rural en 2010 pour environ 1.187 milliards de Francs CFA d'investissements pluri-annuels répartis entre 33 PTF (source CPS – Octobre 2010).

Mais en moyenne sur la période, l'effort reste insuffisant

Sur la période 2000-2010, le secteur élevage a reçu moins de 8% des dépenses publiques agricoles alors qu'il contribue pour un quart à un tiers du PIB agricole selon les années. A titre d'exemple, dans le cadre du programme triennal d'investissement pour 2004-06, un montant global de 261 milliards de FCFA avait été consacré au secteur agricole, dont 91,6% destinés à l'agriculture, 3,6% à l'élevage et moins de 1% à la pêche. Cette part ne rend assurément pas justice à l'élevage qui contribuait pour 26,00 % au PIB du secteur primaire national contre 58,76 % pour l'agriculture en 2007

(MAEP, 2010). En réalité dans la dernière décennie, deux produits ont reçu l'essentiel du soutien politique du gouvernement : le coton et le riz. Un quart du budget gouvernemental spécifique à l'agriculture a été dépensé pour le riz (projets d'irrigation et subventions aux intrants). Selon le SAPAA, la filière bovin en particulier est malmenée : elle ne concentre qu'un dixième des dépenses agricoles ciblées, elles mêmes minoritaires parmi les dépenses agricoles (la majorité des dépenses agricoles n'étant pas ciblées sur des productions spécifiques).

Recommandations pour l'augmentation du soutien au secteur de l'élevage : extrait de SAPAA (2013)

Le développement de la filière a été établi comme un objectif prioritaire par le gouvernement, cependant peu de politiques de soutien sont mises en place pour profiter de l'opportunité économique de premier ordre que représente la filière. Les producteurs ne reçoivent pas d'incitation à produire, avec des prix faibles quand bien même la demande est de plus en plus forte sur le marché domestique et dans les pays voisins. Les recommandations sont les suivantes :

- Reconnaître le rôle et le potentiel de l'élevage dans le développement socio-économique de nombreuses régions du Mali et investir en conséquence.
- Mieux organiser et professionnaliser la filière, afin de réduire le nombre d'intermédiaires et assurer que les grossistes et les producteurs du Mali perçoivent des prix plus proches de ceux du marché régional.
- Développer le système de collecte de données sur l'élevage bovin notamment les prix et les coûts de production à l'échelle du Mali.
- Investir dans de meilleures infrastructures de mise en marché afin de diminuer les coûts d'accès pour les éleveurs vers les grossistes et pour les grossistes vers les zones de consommations de la sous-région.

C. Autres formes de financement de l'agriculture (élevage compris)**Financement bancaire et microfinance**

Les éleveurs, davantage que les agriculteurs encore, ont très peu accès au financement bancaire au Mali comme dans les pays voisins. La Banque nationale de développement agricole (BNDA) en priorité puis la Banque malienne de solidarité (BMS) assurent la majorité des financements agricoles (élevage compris). La BNDA offre directement des produits financiers à tous les acteurs des filières agricoles. Elle refinance aussi les institutions de microfinance dans les zones de production.

Les octrois de crédit de la BNDA dans les zones rurales se sont effondrés ces cinq dernières années, passant de 39,5% en 2006 à un maigre 4,1% en 2008. Cette chute brutale est essentiellement due à la crise du secteur cotonnier et au fort endettement des intervenants des deux grands sous-secteurs, le riz et le coton. Les institutions de microfinance également financent en majorité les filières riz et coton. Le secteur des SFD est dominé par deux grands réseaux, Kafo Jiginew et Nyèsigiso qui représentaient en 2007 environ la moitié des dépôts, des crédits et de la clientèle. En 2006, on estimait le taux de pénétration de la

microfinance à 15 % de la population (Banque mondiale, 2008). Les crédits accordés aux éleveurs sont minoritaires et touchent pour beaucoup au petit élevage et à des activités d'embouche et de commercialisation.

Le fonds national d'appui à l'agriculture (FNAA)

Dans le sillage de la LOA, le gouvernement a institué en 2010 un fonds national d'appui à l'agriculture. Il commence seulement à être opérationnel et dispose pour le moment d'un budget très limité (10 milliards de FCFA). Ce fonds est censé être abondé par l'Etat, les PTF, les collectivités, et les organisations de producteurs eux-mêmes. Il devrait permettre de réduire les taux d'intérêt des crédits offerts aux acteurs des filières agricoles et d'élevage et de sécuriser les banques et institutions de microfinance en charge de distribuer des crédits en zones rurales (fonds de garantie). Le FNAA prévoit aussi un guichet pour couvrir les catastrophes naturelles et un guichet « appui à la modernisation de l'Agriculture » dont les contours vont être précisés et un fonds de garantie.

Le Fonds national d'appui à l'agriculture, selon la politique de développement agricole, 2013

L'État incite le système financier dans son ensemble à l'octroi de crédit aux acteurs agricoles dans des conditions économiques soutenables et des situations de risque acceptables par toutes les parties. Il a donc été créé, dans le budget de l'État, un compte d'affectation spécial dénommé Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA). Le Fonds National d'Appui à l'Agriculture est constitué de trois guichets : (i) Développement Agricole, (ii) Risques et Calamités Agricoles et (iii) Fonds de Garantie.

Par ailleurs, la PDA encourage l'institution d'un régime d'assurance Agricole répondant aux besoins des exploitations familiales. Le financement du crédit Agricole est assuré par le système bancaire, les systèmes financiers décentralisés et toute autre institution de financement conformément à la réglementation. L'État encourage une couverture de l'ensemble du territoire et une diversification des instruments de crédit en accordant des facilités aux institutions de crédit Agricole.

Les axes d'intervention sont les suivants :

1. Financement de l'appui aux activités Agricoles et péri Agricoles
2. Financement des activités tendant à prévenir et à minimiser l'impact des risques majeurs et des calamités sur le développement Agricole et les conditions de vie des populations rurales
3. Garantie partielle ou totale des emprunts contractés par les exploitants Agricoles
4. Financement du stock national de sécurité alimentaire
5. Financement du stock national de semences (végétales et animales). Par ailleurs, la PDA encourage l'institution d'un régime d'assurance agricole répondant aux besoins des exploitations familiales.

III. Perceptions des acteurs interrogés

A. Impacts des dépenses

Un bilan général sévère

Tous les acteurs interrogés s'accordent à dire que l'élevage n'est pas suffisamment soutenu compte tenu de son importance au Mali et mettent l'accent sur le paradoxe du peu de volonté politique manifestée pour une filière aussi stratégique pour le pays. Les dépenses dans l'élevage sont jugées par tous comme étant insuffisantes et inadaptées pour réellement développer le secteur de l'élevage et pour faire face aux réels enjeux et transformations qui traversent actuellement le monde de l'élevage. La situation continue au contraire de se dégrader pour les éleveurs familiaux dans la dernière décennie : avancée du front agricole, rétrécissement des espaces pastoraux, rivalités avec les agriculteurs pour l'accès à l'eau ; fermeture de couloirs de transhumance ; etc. Cette dégradation des conditions de production compromet l'avenir du secteur. Les acteurs interrogés et les éleveurs soulignent le décalage entre les efforts réalisés pour soutenir une filière comme le coton et le peu d'effort visible pour les filières élevage, alors que chacune de ces filières concerne directement près de 3 millions de personnes selon le FMI.

Les prix sont trop bas pour inciter les éleveurs à produire et à vendre

« De 2005 à 2010, les éleveurs de bovins du Mali ont reçu des prix nettement en dessous du prix de référence de la sous-région. » (SAPAA, 2013)

Des perceptions qui rejoignent les analyses d'organismes spécialisés

Ils rejoignent en grande partie les conclusions des analyses de la FAO (SAPAA) développées dans le rapport *Analyse des incitations et pénalisations pour la viande au Mali* publié en 2013 et la note brève *Augmenter le soutien*

au secteur de l'élevage pour saisir une opportunité économique majeure pour le Mali publiée en septembre 2013. Selon cet organisme qui mène un suivi approfondi des politiques et des dépenses publiques agricoles dans quelques pays dont le Mali, l'examen montre en effet que le Mali ne dispose pas de politique volontariste et ambitieuse pour le secteur bovin et encore moins de politique de soutien aux prix. Il souligne à la fois l'absence de soutien effectif aux éleveurs et l'inefficacité des dépenses publiques, n'ayant pas d'effet mesurable sur la croissance du secteur agricole. La revue du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, en 2007 est arrivée aux mêmes conclusions en mettant l'accent sur la faible intégration de l'élevage dans le CSCR 2007-2011 malgré l'importance du secteur au niveau national. Les solutions au développement de l'élevage sont connues, mais leur mise en œuvre nécessite des ressources conséquentes et doit se faire dans un cadre structuré et planifié dans le temps.

Des projets encourageants cependant

Cependant quelques programmes comme le PRODAM et le PADES0 semblent montrer des signes de satisfaction dans des domaines tels que la production de lait et de viande. Le Programme d'Appui au Développement Durable de l'Élevage au Sahel Occidental (PADES0) est notamment salué par nombre d'acteurs. A travers des actions de mise en place des Unités Pastorales et la mise en œuvre des plans de gestion des parcours en concertation avec les coopératives d'éleveurs, le PADES0 a permis une régulation du marché des animaux à Bamako à travers une mise en marché lors des grandes fêtes occasionnant une forte demande en animaux (fêtes religieuses musulmanes, retour de pèlerinage à la Mecque, etc.). Depuis 5 ans, année après

année, cette opération s'est avérée être une pertinente initiative permettant d'atténuer la spéculation et la hausse des prix qui caractérisent le marché du mouton à l'approche de la Tabaski.

Quelques réalisations du PADESO en 2011 (MAEP, 2012)

- Amélioration génétique : 16 noyaux de zébus maures 41 géniteurs N'dama ; 135 géniteurs ovins Bali Bali ; 48 coquelets améliorateurs « Wassa chè » ; noyau de fondation de 140 bovins...
- Appui à l'organisation d'ateliers d'embouche : 701 bovins (Ramadan) 6 944 béliers (Tabaski) ; suivi de 19 Associations d'emboucheurs, 779 emboucheurs individuels et 22 Groupements de femmes avec une production de 5 219 bovins et 15 172 ovins engraisés...
- Aménagement et hydraulique pastorale : 58,5 ha de cultures fourragères pour 41 agro éleveurs ; 11 puits à grand diamètre ; 07 forages profonds ; 196 km de piste pastorale ;
- Equipements et infrastructures d'élevage : 3 marchés à bétail ; 13 parcs de vaccination ; surcreusement de 3 mares ; un magasin des cuirs et peaux ; 5 parcs de vaccination ; 2 aires d'abattage ; 9 forages ...
- Renforcement des capacités : 850 néo alphabètes et de 145 élus communaux ; Formation de 22 associations et sociétés coopératives pastorales en gestion des infrastructures pastorales ; 562 agro-éleveurs dont 138 femmes en santé, alimentation, habitat, gestion des troupeaux et reproduction ;

Appréciation par type de dépenses selon les éleveurs

Priorités affichées	Résultats aux yeux des éleveurs interrogés
Santé animale	<ul style="list-style-type: none"> • progrès réalisés dans la santé animale • privatisation du secteur à améliorer : la logique commerciale qui prévaut dans la répartition des mandataires et décriée et certains mandataires donnent des prestations qui ne sont pas toujours appréciées
Subvention des aliments bétail	<ul style="list-style-type: none"> • initiative saluée • mais la mise en œuvre peut être améliorée par une répartition régionale plus équilibrée et un lien stratégique à une politique de production fourragère.
Amélioration de la productivité et des productions animales	<ul style="list-style-type: none"> • principalement centrée sur des « nouveaux acteurs » du secteur privé installés dans le secteur de l'élevage, en milieu périurbain l'insémination artificielle, peu accessible aux éleveurs familiaux • Quelques acquis dans le cadre de certains projets comme le PADESO grâce au lien entre production et marché
Aménagements pastoraux	<ul style="list-style-type: none"> • absence d'action d'envergure • la nécessité de réhabiliter certains espaces pastoraux et de création de nouveaux espaces dans des milieux saturés par l'avancée du front agricole.
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • insuffisance d'investissement dans la recherche • nécessité d'amélioration de la prise en compte des expériences des éleveurs, par exemple concernant la production de fourrage.

B. Pertinence des dépenses

Focus sur l'élevage « moderne » versus modernisation de l'élevage familial

Aux yeux des éleveurs interrogés, les politiques de l'élevage qui sont menées traduisent une idéologie dominante parmi les élites, selon laquelle l'élevage « moderne », entendu comme modèle de production industriel est la seule opportunité pour satisfaire la demande croissante en viande et lait des villes au Mali. Cette conception préside à la mise en place de programme de vaccination, d'insémination artificielle, etc. Et pourtant, du point de vue des éleveurs interrogés, qui admettent la nécessité de moderniser les exploitations familiales agropastorales, il s'agirait de mieux définir la modernité d'une exploitation, les acteurs concernés par cette modernisation et le rythme auquel l'on souhaite progresser. Selon eux, les autorités font fausse route en axant excessivement leur politique sur un modèle d'intensification inspiré des pays industrialisés, sans

parallèlement accompagner les mutations que vivent les éleveurs liés à la tradition. Leur potentiel de production est considérable, pour peu que des efforts soient réalisés en matière de disponibilité d'espaces aménagés pour les pâturages, de valorisation de la production par la transformation, de connexion avec le marché, de sécurisation du foncier pastoral, d'amélioration de la mise en œuvre de la charte pastorale, etc.

Des efforts qui devraient être ciblés davantage sur la chaîne de valeur et les prix

Le SPAAA porte une attention particulière aux impacts des dépenses agricoles à travers des indicateurs de prix aux différents stades des chaînes de valeur. L'étude qui est faite sur la filière bétail au Mali révèle que :

- « la pénalisation des producteurs découle largement de l'absence de politiques gouvernementales pour

- améliorer l'efficacité de la filière » ;
- « Les éleveurs sont fortement pénalisés par la structure de la chaîne de valeur. Il y a de nombreuses inefficiences (intermédiaires, coûts de transport élevés...) qui empêchent la transmission d'un prix élevé jusqu'aux producteurs » ;
 - « Malgré un certain intérêt pour restructurer la filière au travers d'une batterie de programmes et projets, le gouvernement doit accentuer les efforts envers le bétail pour capitaliser sur l'important potentiel de cette filière

pour le pays ».

Des efforts qui devraient être ciblés davantage sur les infrastructures et la recherche

Les éleveurs interrogés regrettent qu'il n'y ait pas davantage d'investissements dans les infrastructures (aménagement d'espaces pastoraux, parcs de vaccination, etc.). Le Spaaa souligne également que les politiques menées actuellement n'investissent pas suffisamment dans la recherche agricole et les infrastructures.

Paroles d'éleveurs

- « Depuis que certains gouvernants parlent d'Agriculture avec un « grand A » c'est-à-dire qui englobe l'élevage, c'est là où l'escroquerie a commencé ».
- « La mécanisation par les tracteurs est dévoreuse d'espaces et on ne peut même pas se plaindre » (éleveurs du cercle de Douentza)
- « On a entendu dire au Ghana que dans certaines zones la terre est morte à cause des tracteurs et des engrais. Il faut le fumier de l'éleveur pour nourrir la terre et donc si on néglige l'élevage, cela veut dire qu'on néglige aussi l'agriculture »
- « Au-delà l'avancée du front agricole se cache une autre menace, c'est l'accaparement des infrastructures et aménagements pastoraux qui sont ainsi déviés à des fins d'utilisation pour l'agriculture »
- « Les éleveurs sont très inquiets sur l'extension des casiers rizicoles sous forme de chapelet (une dizaine de casiers rizicoles : 39 000 hectares aménagés, dont 20 000 hectares sont sous production et 13 000 hectares en jachère). Les éleveurs trouvent que c'est l'animal qui doit rejoindre la terre et non la terre qui doit rejoindre l'animal comme c'est le cas maintenant »
- « Autour de Sikasso nos troupeaux sont maintenant encerclés et nous sommes obligés de les déplacer, car les pistes de passage sont obstruées »

C. Causes du sous-investissement dans l'élevage

La valse des ministères. L'instabilité institutionnelle est considérée comme un facteur bloquant de l'avis de tous les acteurs interrogés. La prise en charge administrative du secteur élevage a constamment changé dans la dernière décennie : il a successivement bénéficié d'un ministère à part entière en 2004, puis d'un simple Secrétariat d'Etat quelques années plus tard, puis à nouveau d'un ministère pendant la transition avant d'être finalement reconsidéré à la fin de la transition comme un département du Ministère du développement rural. Pour les acteurs interrogés ces hésitations traduisent un manque de vision claire de la part des dirigeants et de reconnaissance du poids particulier de l'élevage au Mali. Par ailleurs, l'existence d'un ministère en charge de l'élevage constitue certes un signal fort en termes d'engagement et de volonté politique mais il n'est pas suffisant en soi, si les ressources appropriées ne lui sont pas octroyées pour l'accomplissement de ses missions, et si les investissements en faveur du secteur laissent à désirer.

Une faiblesse des OP d'éleveurs. Certains éleveurs se considèrent eux-mêmes comme en partie responsables du faible intérêt accordé à l'élevage au plus haut niveau de l'Etat. Ils affirment ainsi que les organisations d'éleveurs au Mali ne sont pas suffisamment représentatives et fortes pour jouer leur rôle de groupe de pression apte à peser sur les décisions. Par ailleurs, la représentativité des éleveurs

est actuellement assurée principalement par le réseau des chambres d'agriculture (APCAM). Malgré le fait que des éleveurs siègent dans les instances décisionnelles, il semble que cela nuise à la visibilité et à l'influence des organisations d'éleveurs.

L'existence de lobbys et d'intérêts commerciaux.

L'exemple de l'importation du lait a été cité plusieurs fois. Pour certains éleveurs interrogés, le sous-développement des infrastructures de collecte et de transformation du lait local est à relier aux intérêts des importateurs de lait en poudre et des puissances exportatrices (en Europe notamment) qui tiennent à leurs parts de marché au Mali. Cet avis est partagé par certains membres de l'administration.

Des Préjugés. Pour les éleveurs et non éleveurs rencontrés, le faible investissement dans le secteur de l'élevage peut en partie s'expliquer par certaines idées fausses, ayant cours au Mali, notamment dans les sphères dirigeantes :

- « Le développement de l'agriculture est bénéfique à l'élevage » : la disponibilité des tourteaux comme aliment de bétail est perçue comme une opportunité, alors que pour les éleveurs, l'avenir se situe plutôt dans le développement des cultures fourragères, d'autant plus que des expériences concluantes

existent auprès d'organisations telles qu'Apess qui inspirent d'ailleurs la mise en place de certains programmes, sans prise en compte suffisante de la part de l'Etat. L'agriculture est ainsi privilégiée au détriment d'une stratégie d'appui à la maîtrise de la production d'aliment de bétail par les éleveurs, pour les éleveurs.

- « Les éleveurs sont riches ». La possession d'un troupeau est généralement considérée comme un signe de richesse. Pourtant, de l'avis des éleveurs et des non-éleveurs, cette perception est loin de traduire la réalité. En effet, les revenus sont parfois très contrastés d'un éleveur à un autre (et la tendance est à l'accentuation des inégalités entre éleveurs, à la concentration des plus grands troupeaux dans les mains de quelques uns). Par ailleurs de plus en plus d'études ont mis au jour la vulnérabilité parfois extrême en milieu pastoral sahélien. En cas de sécheresse, l'éleveur risque de perdre son principal capital et facteur de production, l'animal, là où l'agriculteur conserve son capital de production, la terre.
- « L'alimentation des hommes prime sur l'alimentation

du bétail ». Cette perception pousse les autorités à privilégier l'appui à d'autres acteurs, davantage considérées comme: « avant de penser à la nourriture des animaux, on pense à la nourriture des hommes en cas de disette ». Pourtant de l'avis des acteurs interrogés, la sécurisation du cheptel est essentielle à la survie des éleveurs en cas de crise et après la crise.

- « la viande (ou le lait) n'est pas pour les pauvres ». Cette perception pousse les autorités à privilégier l'appui aux productions végétales, davantage considérées comme garante de la sécurité alimentaire. Mais c'est oublier le rôle d'épargne que joue la détention d'animaux, qui constitue au moment des crises une monnaie d'échange contre des produits de première nécessité. En cela, l'élevage peut être considéré comme une stratégie de résilience. Par ailleurs, la dichotomie éleveurs/agriculteurs est de plus en plus questionnée car « pratiquement tous les agriculteurs ont une poule ou une vache et de plus en plus de pasteurs se sédentarisent et mènent des activités agricoles en complément ».

Opportunités pour un meilleur soutien au secteur de l'élevage au Mali

- **La personnalité du Ministre du Développement rural (en poste fin 2013)**, défenseur et connaisseur du secteur de l'élevage est ressenti par les acteurs interrogés comme une opportunité institutionnelle conjoncturelle pour augmenter le niveau d'allocation des ressources pour l'élevage au Mali. Ceci pouvant effectivement passer par la réalisation d'une étude sur le secteur de l'élevage en vue de procéder au plaidoyer nécessaire. Ce projet de plaidoyer est d'ailleurs en gestation avec l'appui éventuel du PNUD.
- **L'argument sécuritaire et le contexte de transition.** La guerre a été un électrochoc au Mali. La question sécuritaire est devenue une priorité nationale et a occulté un temps les questions de développement agricole. Très vite cependant de nombreux acteurs ont été convaincus que le développement de l'agriculture et surtout de l'élevage dans les régions reculées peut être un facteur de sécurité et de pacification du territoire. De nombreux dirigeants et bailleurs de fonds montrent ainsi un intérêt nouveau pour les questions d'élevage et de pastoralisme.
- **Les discussions en cours sur l'opérationnalisation du fonds national d'appui à l'agriculture (FNAA).** Des discussions sont en cours pour mettre en œuvre cet instrument de financement de l'agriculture prévu dans la LOA. Les organisations d'éleveurs auraient intérêt à suivre de près ces discussions et à tenter d'influencer le dispositif en projet, de manière à l'adapter aux besoins de leurs membres. Il existe des expériences dans la sous région où les OP sont très impliquées dans la mise en œuvre d'instruments financiers au service du développement de l'agriculture et de l'élevage (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar) qui pourraient alimenter la réflexion.
- **Le suivi des dépenses publiques agricoles menées par l'organisme SAPAA,** lié à la FAO, peut constituer une source d'information importante pour les éleveurs et agriculteurs du Mali. A noter, le SAPAA dispose d'une base de données disponible en ligne sur les dépenses publiques agricoles dans tous ses pays d'intervention, y compris au Mali.
- **La décentralisation et la fiscalité locale.** Le Mali est un pays où la décentralisation et le développement local sont plus avancés qu'ailleurs. Dans certaines régions, les recettes des localités tirées des marchés à bétail sont importantes et pourraient justifier une redistribution partielle et des investissements publics en direction du développement des activités d'élevage.
- **Changement climatique.** Le Mali, ainsi que ses pays voisins, sont parmi les plus touchés par les changements climatiques, et à ce titre seraient éligibles à des financements innovants, tels que les paiements pour services environnementaux. La thématique du changement climatique est en passe de monter au premier rang des agendas. Les éleveurs maliens gagneraient à étudier en quoi cet agenda peut offrir des perspectives de financement pour l'élevage.
- **Une législation favorable sur la transhumance :** ces textes existent mais ne sont pas appliqués à la hauteur des attentes des concernés. Or, cette application permettrait de faciliter et d'améliorer les conditions d'exercice de l'activité de l'élevage au niveau du pays et entre le Mali et ses voisins.

→ **La mise en œuvre effective du PRED est toujours attendue** : pourtant, ce Plan de Relance durable pour le Mali a été défini en 2013, dans un contexte de troubles sécuritaires. Sa mise en œuvre permettra la restauration des parcours pastoraux et des pâturages et la relance du programme sur les cultures fourragères. Le potentiel de production de ces espaces est considérable. Si les efforts sont faits dans ce sens, ils permettront la valorisation de la production par la transformation, la connexion avec le marché, la sécurisation du foncier pastoral et l'amélioration de la mise en œuvre de la charte pastorale.

Quelques documents utiles

- Développement de l'élevage et réduction de la Pauvreté au Mali, Diagnostic de la situation de l'élevage, ALIVE, MAEP 2010, 121 p. <http://countrystat.org/home.aspx?c=MLI&do=1>
- Etude relative à la formulation du programme d'actions détaillé de développement de la filière lait en zone UEMOA, Annexe 5 : Rapport Mali, UEMOA/CIRAD, Avril 2013, 35 p. http://www.repol.info/IMG/pdf/rapport_final_etude_lait_uemoa.pdf
- Recherche - développement au niveau du secteur de l'élevage au mali : situation actuelle et perspectives, CNRA, 2008 http://msas.maliwatch.org/msas2008/msas2008_pp050-052.pdf
- Note d'orientation politique n°18, Augmenter le soutien au secteur de l'élevage pour saisir une opportunité économique majeure pour le Mali, Septembre 2013 SPAAA, <http://www.fao.org/docrep/018/ar638e/ar638e.pdf>
- Série des rapports de synthèse du SPAAA, FAO, 2014, Rome, Italie, 165 p. <http://www.fao.org/docrep/019/i3513f/i3513f.pdf>
- Analyse des dépenses publiques en soutien de l'agriculture et de l'alimentation au Mali. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome, janvier 2013, 35 p. http://www.fao.org/fileadmin/templates/mafap/documents/technical_notes/PE/Preliminary_analysis_of_public_expenditure_in_Mali_FR_Jan2013.pdf
- Analyse des incitations et pénalisations pour la viande au Mali. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome, 41 p. février 2013. http://www.fao.org/fileadmin/templates/mafap/documents/technical_notes/MALI/MALI_Technical_Note_VIANDE_FR_Apr2013.pdf
- Etude sur les effets des différentes crises sur les exportations du bétail malien de 2000 à 2012, APCAM/MSU/USAID, octobre 2013, 60 p. http://fsg.afre.msu.edu/promisam_II.2/MALI%20Effets_des_différentes_crisis_sur_les_exportations.pdf
- FAO. 2013. Secteur Avicole Mali. Revues nationales de l'élevage de la division de la production et de la santé animales de la FAO. No. 4. Rome <http://www.fao.org/docrep/018/i3321f/i3321f.pdf>
- Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation Programme RuralStruc Mali - Phase II décembre 2008 http://www.banquemonde.org/fr/country/mali/research/all?qterm=&teratopic_exact=Macroeconomics+and+Economic+Growth

Liste des personnes rencontrées

Institutions publiques : Dr Amadou B. CISSE, Directeur National, Direction Nationale des productions et des Industries Animales (DNPIA) - ex Ministère de l'Elevage et de la Pêche ☆ M. KANOUTE, Secrétaire Général - ex Ministère de l'Elevage et de la Pêche ☆ Modibo SANGARE, Conseiller Technique - ex Ministère de l'Elevage et de la Pêche.

Organisations paysannes : Soumana KANTA, Coordinateur technique- Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) ☆ Aboubacar BA, Secrétaire Général – Syndicat National des Eleveurs et Marchands de bétail Viande au Mali (SYNEMAB).

Cellule nationale APESS : Hamidou Almamay CISSE, Président (Sévaré) ☆ Ansigué Moussa OUOLOGUEM, Secrétaire administratif (Sévaré) ☆ Oumou SANKARE, Responsables activités féminines (Bankass) ☆ Adama SANKARE, 1^{er} Commissaire aux comptes (Sikasso) ☆ Binta BARRY, 2^{ème} Commissaire aux comptes (Douentza) ☆ Oumarou BOLY, 3^{ème} Commissaire aux comptes (Bankass) ☆ Alphady CISSE, Responsable à la formation (Djenné) ☆ Aïssata DIA, Gestionnaire (Sévaré) ☆ Abdoul Kadry DICKO, Secrétaire à l'information et l'organisation (Boni) ☆ Hamadou CISSE, Secrétaire adjoint à l'information et l'organisation (Sévaré) ☆ Sidi Modibo TAMBOURA, Conciliateur (Diondiori Macina) ☆ Fatoumata BARRY, Membre du CA (Koro) ☆ Oumar SOW, Membre du Bureau de région (Mopti) ☆ Abdramane GADIKA, Membre du Bureau de région (Sarre Soma) ☆ Mamadou OUANE, Membre DRPA (Mopti).



APESS

04 BP 590 Ouagadougou 04 – Burkina Faso

Tel : (226) 50 34 66 36

Email: sg@apess.org

Inter-réseaux
Développement rural

Inter-réseaux Développement rural

32 rue le Peletier 75009 Paris France

Tel : (33) 01 42 46 57 13

Email: inter-reseaux@inter-reseaux.org

Travail réalisé avec le soutien financier de l'Union Européenne, de la Coopération suisse, de la CEDEAO et de l'UNOPS dans le cadre du Projet de "renforcement des capacités de dialogue, d'influence et de mise en œuvre des politiques régionales agro-pastorales et de sécurité alimentaire et nutritionnelle" piloté par le Hub rural. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la commission européenne, de la CEDEAO ou de la coopération Suisse.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



UNOPS

